

DEMANDE DE CRÉDIT

Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

Objet :

Réalisation d'un Plan d'aménagement de détail PAD pour le site du Pré-de-la-Cure

Demande de crédit-cadre de CHF 145'000.00



Descriptif de la demande :

Bref historique

En 2009, un premier Plan d'aménagement de détail (PAD) a été mis à l'enquête. En raison d'une mauvaise intégration du projet et des nombreuses oppositions, le Conseil communal a émis un préavis défavorable. Plus tard, le PAD a été annulé et le promoteur a renoncé à poursuivre le projet de réalisation du quartier.

Le Plan d'aménagement local prévoit l'obligation de réaliser un PAD pour le site du Pré-de-la-Cure. Par ailleurs, dans le cadre du Projet d'agglomération MOBUL de troisième génération (PA3), le secteur est qualifié de site stratégique urbain prévoyant notamment une densité de 150 habitants-emplois à l'hectare. Le 29 novembre 2017, le Conseil général a voté à l'unanimité un crédit de CHF 3'701'100.00 pour l'achat des terrains du Pré-de-la-Cure et la réalisation des Mandats d'étude parallèles (MEP). Le 23 septembre 2021, le rapport d'experts a été présenté aux membres du Conseil général et aux riverains, rendant public le document.

Prochaine étape

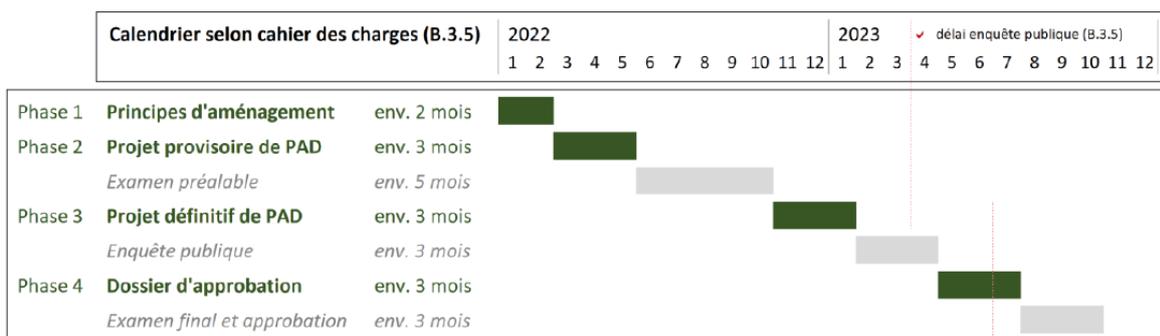
Maintenant que le MEP est terminé, la prochaine étape est la réalisation d'un PAD. Le Conseil communal, sur recommandation de deux expertises immobilières, souhaite réaliser directement le PAD sur le site du Pré-de-la-Cure. Cela permettra de lever les incertitudes liées aux procédures et aux contraintes du site, de valoriser le terrain et de rendre public le processus.

Plan d'aménagement de détail

Durant l'été 2021, le Conseil communal a lancé une procédure sur invitation auprès de cinq bureaux spécialisés. Le bureau Archam et Partenaires a été retenu. Il est important de relever que le PAD comprendra notamment une étude de trafic pour répondre aux inquiétudes liées à la sortie du quartier.

La Paroisse a donné son accord pour que la Commune réalise le PAD. Elle se réserve ensuite le droit de la réalisation selon ses prérogatives.

La présente demande comprend l'offre du bureau d'urbanisme, le traitement des oppositions, les frais administratifs, les frais de publication et les frais d'experts et de conseil. A noter que les travaux réalisés dans le cadre du MEP seront repris et poursuivis.



Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit-cadre de CHF 145'000.00.

Financement :

Par emprunt ou par liquidités : CHF 145'000.00

Frais financiers :

Intérêts estimatifs 1 % : CHF 1'450.00

Amortissements : aucun

Charges annuelles : CHF 1'450.00